

la lisette

LA LETTRE D'INFORMATION ANNUELLE DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

20 ans
d'actions
en faveur du
patrimoine
naturel

Éditorial

Il y a 20 ans une poignée de naturalistes créait le Conservatoire des Sites de l'Allier le 26 juin 1992 à Monétay-sur-Allier. Cela faisait suite à des mois de réflexion et d'un constat : il ne servait à rien de protéger les espèces menacées si les milieux naturels de l'étaient pas. L'interdiction de la chasse pour une espèce ou de la pêche, comme pour le saumon, ne suffisait pas à préserver les populations, sans protection des milieux. C'était aussi une période de forte poussée de l'agriculture intensive : rasant les haies, comblant les fossés et les mares, sans avoir conscience de la perte de biodiversité pour la planète causée par ces pratiques, encouragées par l'État et les organismes agricoles.

Nous avons ensuite été accueillis par la mairie d'Yzeure, où nous avons longtemps tenu nos réunions, embauché nos premiers salariés, traité nos premiers dossiers, organisé nos premières sorties... C'était le début de l'activité de l'association dans la détermination et la convivialité. Puis, nous avons déménagé à Chemilly, locaux rustiques mais avec vue sur la Réserve Naturelle du Val d'Allier et sur un nid de cigogne. Ensuite ce fut Varennes-sur-Allier et enfin Châtel-de-Neuvre où l'association est bien installée avec près de 150 adhérents, 12 salariés, le soutien de nombreuses collectivités, l'État, l'Agence de l'Eau, l'Europe, pour prendre à bras le corps les nombreux dossiers de restauration, de protection et de valorisation des milieux naturels de l'Allier.

L'an dernier le Conservatoire a changé de nom pour marquer notre engagement fort avec notre Fédération des conservatoires d'espaces naturels (CEN) et le CEN Auvergne. Il nous faut dynamiser cette envie de travailler ensemble pour être plus efficace.

Je vous invite à la prochaine assemblée générale du CEN Allier qui aura lieu à Monétay-sur-Allier le 9 juin prochain et je remercie tous ceux qui ont participé ou participent à l'action de notre Conservatoire.

*Bernard Devoucoux
Président du CEN Allier*



SOMMAIRE

Petit aperçu de 20 ans d'actions

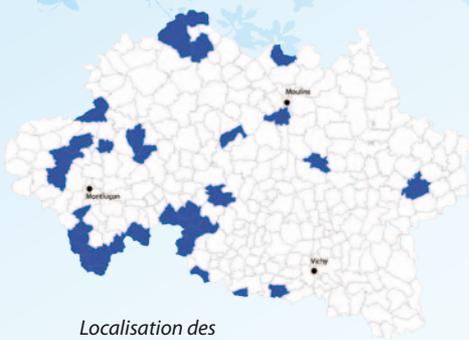
- 2 Préservation des milieux naturels
- 4 Préservation des espèces remarquables
- 6 Préservation des sites majeurs
- 8 Contribution aux politiques publiques
- 10 Vie associative
- 12 Le CEN Allier

Le Conservatoire mène des actions sur les grands espaces alluviaux que sont les bords d'Allier, de Loire, reconnus à l'échelle internationale pour leur grande mobilité, mais également sur des milieux plus modestes que sont les mares ponctuant le bocage ou encore sur des zones humides, coteaux, landes...

Plus de dix ans de restauration de mares

Les mares sont des milieux emblématiques du paysage bocager de l'Allier. Le Conservatoire a agit dès ses débuts pour leur préservation. Une étude menée en 2000, sur la commune de Bourbon l'Archambault a permis de mettre en évidence la disparition de près de la moitié des mares communales l'espace de 50 ans. Le Conservatoire a alors développé des projets pour sensibiliser à la préservation de ce patrimoine et agir pour sa restauration. Une quarantaine de mares dont 34 communales ont ainsi fait l'objet de travaux de curage, de remise en valeur.

Les études engagées pour suivre l'évolution des mares restaurées ont permis de constater le retour d'espèces menacées comme le triton crêté, le triton marbré, la rainette ou encore le crapaud calamite. Bien que certains sites aient été dégradés par l'arrivée d'espèces non adaptées aux mares (poissons, espèces exotiques envahissantes...), la quasi-totalité des sites restaurés constituent aujourd'hui des sites à haute valeur écologique et servent d'exemples.



Localisation des mares restaurées

Réhabilitation de la mare d'Échassières



JUIN 2007



OCT. 2007



MARS 2008



ÉTÉ 2008



Triton marbré



Rainette arboricole



Mare de Chirat-l'Église

Poursuite de la préservation des coteaux

Les espèces des coteaux calcaires ont su s'adapter pour vivre et se développer sur ces milieux chauds, secs, au sol souvent squelettique, dans des zones ouvertes noyées par le soleil pour certaines et en sous-bois pour d'autres. C'est l'originalité de ce milieu et cette diversité que le Conservatoire cherche à préserver.

Dès les années 1990 le Conservatoire a mené les premières études sur ces milieux et a mis en évidence leur raréfaction. Seuls les secteurs peu mécanisables restent conservés mais souffrent de l'abandon du pâturage et subissent un enrichissement progressif.

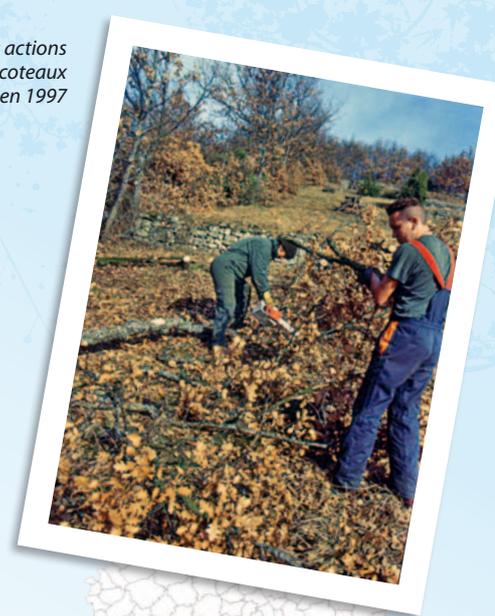
Dès 1999, l'accord foncier entre la ville de Gannat, propriétaire du coteau des Chapelles, et le Conservatoire a permis le retour d'un entretien adapté de la végétation par pâturage. Le partenariat avec un éleveur de moutons se poursuit aujourd'hui et s'est étendu sur le site du Mont-Libre. Cette action de préservation s'inscrit depuis 2007 dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil général.

A la fin des années 1990, le Conservatoire a également entrepris des actions ponctuelles de restauration des coteaux de Ste-Foy et des Bagnettes à Ébreuil. A l'image de Gannat, la commune d'Ébreuil s'est engagée pour faire de ces coteaux un site ENS et en a confié l'animation au Conservatoire en 2011.

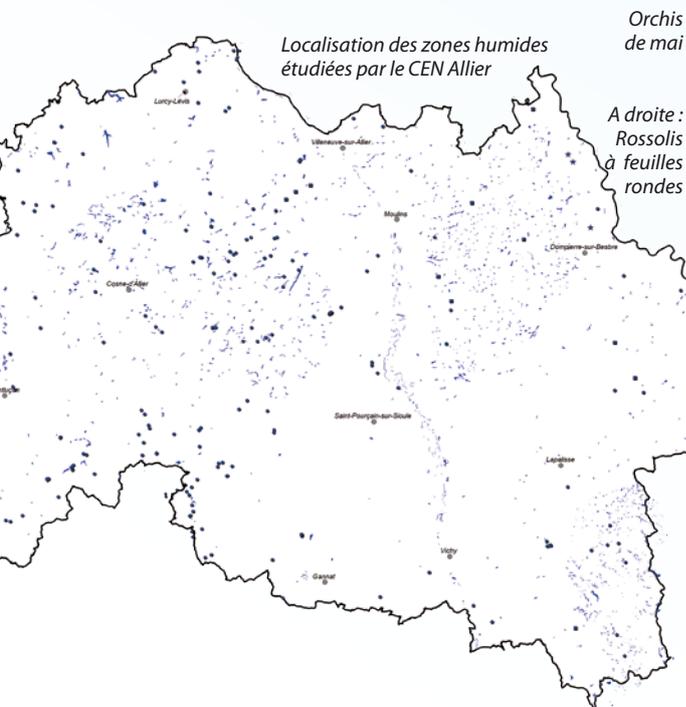
L'étude de hiérarchisation des sites menée en 2009, en partenariat avec le Conseil général, cible d'autres coteaux majeurs sur lesquels le Conservatoire s'efforce d'impulser des actions de préservation et mise en valeur.



Aster Amelle,
plante phare
des coteaux



Localisation des
coteaux préservés



Localisation des zones humides
étudiées par le CEN Allier

Orchis
de mai



A droite :
Rossolis
à feuilles
rondes

Des inventaires pour mieux connaître nos zones humides

Vivier de biodiversité, les zones humides abritent environ le quart de la biodiversité française. Dans l'Allier, elles se rencontrent essentiellement sous forme de petites prairies humides ou tourbeuses.

Les zones humides du département de l'Allier n'ont jamais été recensées dans leur globalité. Afin de déterminer leur localisation et leur intérêt écologique, le Conservatoire a mené des inventaires sur plusieurs territoires :

- **Bocage bourbonnais** : un inventaire des zones humides a permis, en 2011, de découvrir 500 sites, souvent ponctuels, disséminés entre les prairies plus sèches, le long des cours d'eau, dans les fonds de vallons. Parmi eux, 11 sites présentent un intérêt écologique. Ces sites accueillent des espèces telles que l'agricion de mercure, le cuivré des marais ou encore l'orchis de mai rare dans l'Allier.

- **Montagne bourbonnaise** : l'inventaire des milieux naturels réalisé dans le cadre du partenariat avec la communauté de commune de la Montagne Bourbonnaise sur le haut bassin de la Besbre, en 2011, a permis d'identifier des prairies tourbeuses originales, abritant la drosera à feuilles rondes, plante carnivore. Le CEN Allier a mené une étude semblable engagée en 2002 sur le bassin du Sichon.

- **Sologne bourbonnaise** : le Conservatoire est engagé, en 2012, aux côtés du Conservatoire botanique et du Conseil général sur une étude visant à améliorer les connaissances sur les enjeux écologiques d'étangs et mares et débiter un travail de détermination des sites majeurs.

- **Combrailles** : Sur les milieux humides recensés, en 2009 par les CEN Allier et Auvergne, le cuivré des marais, espèce caractéristique des zones humides et de belles populations de sonneur à ventre jaune ont été observés.

Le Conservatoire complète ainsi peu à peu la connaissance de ces milieux et détermine les sites majeurs qui nécessiteraient la mise en place d'actions de préservation. Ces actions seront proposées aux partenaires du Conservatoire et ne pourront être mises en œuvre qu'avec l'accord des propriétaires.



© CEN Allier

PRÉSERVATION DES ESPÈCES REMARQUABLES EN ALLIER

Au-delà de son action sur les milieux naturels, le Conservatoire agit de façon plus ciblée sur certaines espèces nécessitant une attention particulière.

Sonneur
à ventre jaune



Le sonneur à ventre jaune

Ce petit crapaud discret est devenu rare en France. Nous avons la chance de pouvoir encore l'observer dans l'Allier, fondu dans les couleurs ocres des ornieres ou mares peu végétalisées.

Le CEN Allier s'est investi dans la préservation de l'espèce dès 1996, avec le CEN Auvergne et l'ONF pour étudier sa répartition en forêt domaniale et recréer des milieux favorables

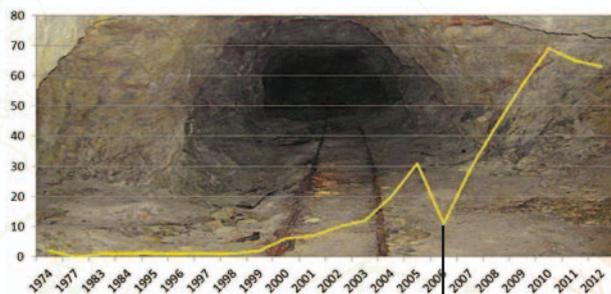
Gîtes d'hiver et gîtes d'été pour le petit rhinolophe

Le petit rhinolophe est une des 3 espèces de chauves-souris qui se replie dans ses ailes en Allier. Devenu rare, il hiberne dans des endroits frais et humides et passe l'été en colonie dans des lieux chauds, tels que des greniers.

Une importante population de petits rhinolophes a trouvé sur le secteur de Cusset/Busset/Mariol un territoire de vie adapté. L'ancienne mine de fluorine au sud de Busset, achetée par le Conservatoire en 2002, représente un gîte d'hibernation pour 50 à 70 individus chaque hiver, accompagnés de plusieurs autres espèces. Les travaux de fermeture et de mise en sécurité du site engagés en 2005 ont permis de renforcer l'attrait de la cavité pour ces mammifères, après quelques années d'adaptation. Quelques gîtes d'hibernation plus isolés sont également recensés sur Cusset, plus au nord. Entre ces deux secteurs, c'est notamment dans le grenier de l'église de Busset que les femelles de petit rhinolophe élisent domicile pour donner naissance et élever leur unique petit pendant l'été.

Le Conservatoire œuvre aux côtés des communes pour assurer la préservation de l'ensemble de ces gîtes, des territoires de chasse alentours et des connexions entre les gîtes, notamment au travers de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000.

Petit
rhinolophe



Effectif de petits rhinolophes
dans la cavité de Busset

Mise en sécurité
de la cavité

Bocage



Le Conservatoire s'investit pour une réelle stratégie de conservation de la Cistude d'Europe en Auvergne

Le Conservatoire s'implique depuis ses débuts dans l'étude des populations bourbonnaises de cette tortue emblématique et tente de faire connaître la responsabilité de notre territoire.

Ces actions ont pris la forme d'inventaires, d'actions de sensibilisation auprès des gestionnaires de milieux abritant l'espèce (pisciculteurs, agriculteurs, propriétaires...) et auprès du public et de partenariats avec des propriétaires de site abritant la Cistude.

Le site des étangs des Vesvres, confié en gestion au CEN Allier par la ville d'Yzeure depuis 2000, en constitue une illustration. Sur ce site, le Conservatoire conseille notamment la commune afin que les travaux d'aménagement soient compatibles avec la survie des populations.

Par ailleurs, le CEN Allier s'est impliqué sur le territoire majeur de la Sologne Bourbonnaise, dans le cadre de Natura 2000. Le Conservatoire a mené une importante concertation avec les propriétaires pour proposer d'intégrer des secteurs majeurs (zones de ponte, étangs) dans le site Natura 2000. Ce travail a permis une réadaptation plus cohérente du périmètre du site avec l'accord des propriétaires concernés mais également une définition plus ambitieuse des actions à mettre en place pour assurer la préservation de la Cistude.

Au-delà de ces sites, la connaissance globale des populations de Cistude en Auvergne (quasi-exclusivement présente sur le département de l'Allier) a fortement progressé ces dernières années.

Les inventaires réalisés par Jean-Luc Marandon, agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et administrateur du Conservatoire, depuis 2004, ont permis de recenser plus de 200 étangs, boires accueillant l'espèce. Illustration de la complémentarité et du partenariat avec l'ONCFS, le Conservatoire s'appuie sur ces connaissances pour intervenir sur des sites nécessitant des actions de préservation, notamment sur les secteurs sensibles de ponte.

En 2011, le Conservatoire a eu en charge l'élaboration de la déclinaison régionale du Plan d'actions en faveur de la Cistude. Ce travail a permis de confirmer l'importance nationale des populations bourbonnaises pour la conservation de l'espèce en France. Il met en lumière le rôle significatif de la Sologne, du Bocage bourbonnais et plus ponctuellement du Val d'Allier.

Ce Plan d'actions, validé fin 2011, permet de définir une stratégie et structure les actions de connaissance, de protection et de sensibilisation à mener d'ici 2015. Citons pour exemple la connaissance des lieux précis de ponte, d'hivernage, corridors, zones d'alimentation, étapes préalables indispensables pour déterminer les besoins de gestion et de restauration des milieux de vie.

Fort de ce travail, le CEN Allier a été désigné pour animer ce plan d'actions qui constitue enfin un projet d'ampleur pour la préservation de la Cistude. Émettons le souhait de le voir soutenu à la hauteur de l'enjeu.



Étang en Sologne bourbonnaise



Le CEN Allier réalise un suivi les populations de Marsilée depuis 2001



Cistude d'Europe

©M. MORIN

PRÉSERVATION DES SITES MAJEURS, PARTENARIATS, CONCERTATION

Le Conservatoire intervient concrètement sur un réseau de sites abritant des milieux naturels et/ou des espèces jugés rares, grâce à l'accord des propriétaires et grâce à un travail de concertation avec tous les usagers de ces sites. Le Conservatoire apporte ainsi un conseil pour préserver ce patrimoine naturel ou met en œuvre des actions de restauration ou de gestion.

Les propriétaires, premiers partenaires du Conservatoire

L'action sur les sites Conservatoires débute avant tout par un accord avec le propriétaire, - soit par une acquisition amiable, lorsque le propriétaire le souhaite et que le Conservatoire dispose des subventions nécessaires - soit, le plus souvent, par un bail ou une convention octroyant un droit d'usage au Conservatoire.

Ainsi, le CEN Allier, grâce aux accords fonciers passés avec plus de 75 propriétaires, après 20 ans d'action, bénéficie d'un accord foncier sur 79 sites naturels, totalisant 540 hectares.

Une action concertée avec les usagers des sites

Le Conservatoire a pour objectif l'intégration des actions de préservation sur les territoires communaux. Il cherche à impliquer l'ensemble des usagers des sites majeurs et des riverains en les associant à la gestion, la valorisation ou en les sollicitant pour mieux comprendre l'histoire d'un site.

Cette démarche de recherche historique peut être menée pour déterminer par exemple l'ancienneté de la disparition du pâturage ou de la culture de la vigne sur un site et ainsi mieux analyser l'évolution de la végétation. Elle peut également être menée pour déterminer l'évolution de la mobilité de nos grandes rivières comme à travers le projet Sur les Traces de l'Allier mis en place sur les bords de l'Allier.

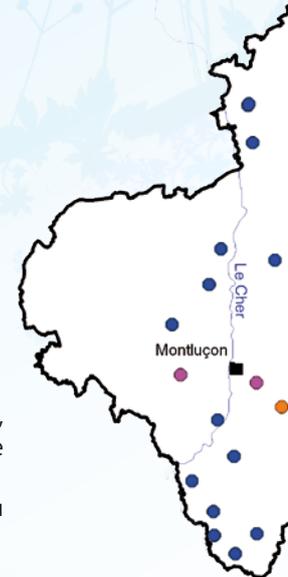
Au-delà des propriétaires, les principaux partenaires sur les sites gérés sont les agriculteurs. La plupart des sites d'intervention du Conservatoire nécessite des actions de restauration (débroussaillage, curage, restauration de haies, clôtures...) et des actions de gestion permettant l'entretien de milieux souvent liés aux pratiques de pâturage traditionnelles. Ainsi, suivant les préconisations du plan de gestion, les parcelles nécessitant un entretien extensif sont confiées à un agriculteur via un contrat de gestion ou un bail rural environnemental. 16 agriculteurs interviennent sur les sites gérés par le CEN Allier.

Par ailleurs, des partenariats sont développés avec les pêcheurs, les syndicats d'alimentation en eau potable sur certains sites où l'action du Conservatoire croise les objectifs de ces usagers.



Concertation sur les sites

La préservation de la mobilité du Val d'Allier et du Val de Loire au cœur de l'action Conservatoire



Pulicaire

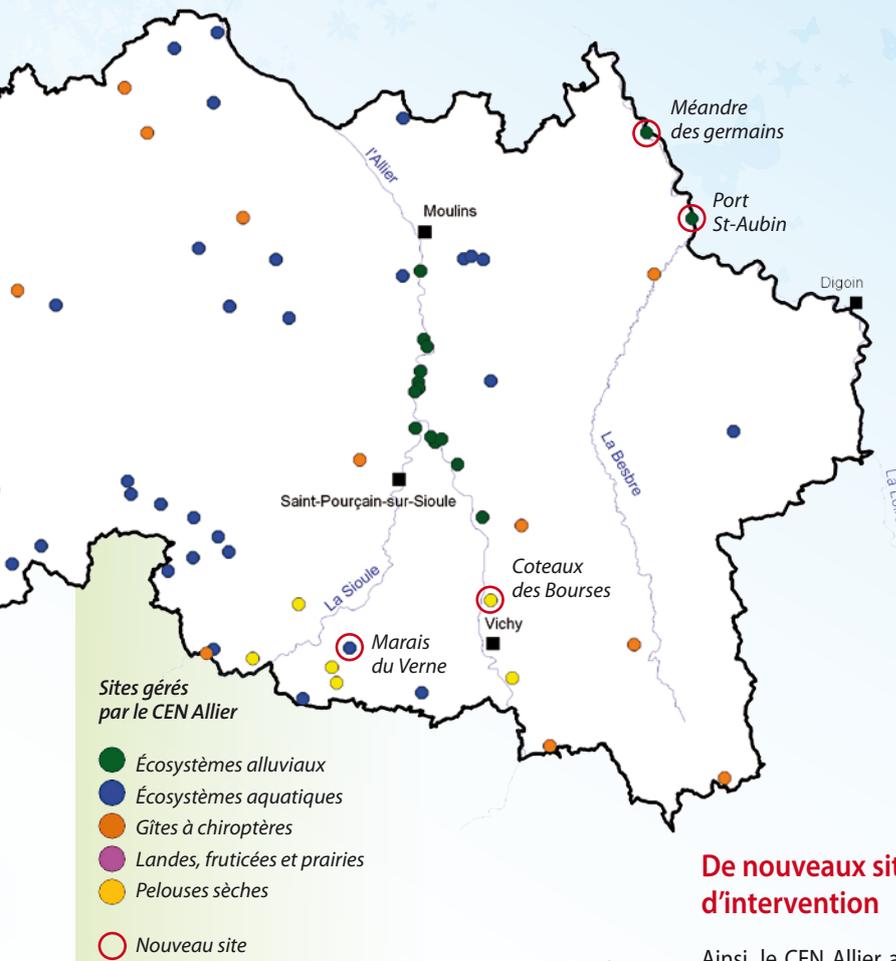


La maîtrise foncière des sites relancée

L'acquisition reste le moyen d'action le plus pérenne pour assurer la préservation des sites à long terme.

Faute de moyens financiers alloués à l'acquisition, le CEN Allier n'a pu, depuis sa création, se porter acquéreur que de quelques sites, jusqu'alors sur fonds propres (cavité à chauves-souris à Busset, coteau du Marléon à Naves, landes de Nerdres à Montluçon). Cette maîtrise foncière a pu toutefois être complétée par les acquisitions réalisées par le CEN Auvergne sur les bords d'Allier.

La reconnaissance du rôle foncier des Conservatoires à travers la loi Grenelle, leur permet désormais de bénéficier de financements alloués par les agences de l'eau et l'Europe pour acheter des zones humides ou des parcelles bordant les zones alluviales.



Site des Graves, Châtel-de-Neuvre

De nouveaux sites d'intervention

Ainsi, le CEN Allier a acquis en 2011 près de 23 hectares sur les bords de l'Allier à Châtel-de-Neuvre (sites des Noix et des Graves), en bordure et dans la réserve naturelle. Dans l'espace de mobilité de l'Allier, ces prairies sont bordées de haies, dont quelques vieux arbres abritent un coléoptère menacé, le Taupin violacé. L'acquisition de ces parcelles par le Conservatoire va permettre d'assurer le maintien des prairies et une gestion adaptée de celles-ci, en partenariat avec des éleveurs locaux, et la préservation, voire la restauration, des haies.

Par ailleurs, le bail emphytéotique, souvent utilisé par le réseau national des Conservatoires sur des parcelles communales, permet également la mise en place d'une action durable.

Suite à son achat de près de 58 hectares sur le site du Méandre des Germaines sur les bords de Loire fin 2011, la commune de Saint-Martin-des-Lais a confié ces parcelles au Conservatoire par le biais d'un bail emphytéotique de 18 ans. Cette action foncière va permettre de pérenniser les actions engagées sur le site depuis 2002 avec l'ancien propriétaire. Un partenariat de même nature est envisagé avec la commune de Vitry-sur-Loire sur les parcelles situées en rive droite de la Loire, en Saône-et-Loire.



Site des Noix



Arbre creux, habitat du Taupin violacé.



CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La démarche Conservatoire de préservation d'un réseau de sites a trouvé un écho dans de nombreux programmes de préservation de la biodiversité portés par les collectivités ou l'État. C'est donc naturellement que le Conservatoire s'est impliqué dans ces projets, au fil des années.

Les politiques publiques en faveur de la biodiversité se sont démultipliées durant ces dernières années. Le Conservatoire constitue un partenaire privilégié de l'État, des collectivités, de l'Europe ou encore de l'Agence de l'eau pour leur mise en place.

Animation de sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles

Le Conservatoire poursuit ses missions d'animation :

- sur les sites Natura 2000 (plus de 45 000 hectares), confiés par l'État, le Pays de Montluçon, la commune de Hérisson.
- sur les sites Espaces Naturels Sensibles (plus de 250 hectares), confiés par le Conseil général, la communauté de communes de Gannat, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la commune d'Ébreuil.

Sites Natura 2000

- Animation
- Élaboration

Sites Espaces naturels

- Animation



Azuré du serpolet



Acquisition de zones humides

Le Conservatoire rencontre les propriétaires de parcelles en bord d'Allier, de Loire et de Besbre en vue de déterminer les éventuelles disponibilités foncières et contribuer à l'objectif d'acquisition de 20 000 hectares de zones humides en France, issu des lois Grenelle.

Corridors écologiques (Trames vertes et bleues)

L'étude menée en 2010 sur le papillon Azuré du serpolet sur le réseau de coteaux des hauteurs de Vichy et de Gannat a permis d'apporter une illustration concrète de l'importance de la préservation de corridors écologiques entre les milieux naturels. En effet, la survie de ce papillon devenu rare nécessite des échanges entre des populations de plusieurs sites proches et donc une certaine continuité.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), piloté par le Conseil régional et l'État, doit définir quels sont les corridors écologiques d'importance en Auvergne. Le CEN Allier fait partie des acteurs associés à cette démarche et participe à son élaboration.

Mesures compensatoires

Le Conservatoire intervient dans le cadre des projets nécessitant des mesures compensatoires pour rappeler la démarche légale qui consiste avant tout à étudier les solutions alternatives qui n'impacteraient pas ou peu le patrimoine naturel. Son action consiste également à argumenter pour que, en cas d'impact résiduel, les mesures compensatoires proposées soient cohérentes et à la hauteur de l'impact.

Les nombreuses contributions du CEN Allier ces 2 dernières années, notamment autour de projets routiers, ont participé à une évolution importante vers des mesures compensatoires plus exigeantes et réalistes.

Sur les projets ayant fait l'objet d'une autorisation administrative, le Conservatoire peut être sollicité pour mettre en œuvre les mesures compensatoires, assurer la maîtrise foncière de sites. Le Conseil d'administration se prononce sur l'implication du CEN Allier notamment au regard du respect d'une charte éthique élaborée par le réseau des Conservatoires.



Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)

Dans le cadre de la loi Grenelle, l'État a décidé d'élaborer une stratégie de création d'espaces protégés (SCAP), qui doit permettre l'intégration d'espèces et de milieux menacés peu pris en compte dans ces espaces.

Parmi ces mesures de protection réglementaires, l'État a choisi de créer de nouveaux Parcs nationaux. En 2011, 3 territoires ont été désignés comme parc nationaux potentiels par le Ministère : le val d'Allier bourbonnais, le marais de Brouage (17), la basse vallée du Doubs (39). Le CEN Allier a alors été sollicité par le Préfet de région pour émettre un avis. Avec le CEN Auvergne, il a fait part de son soutien à un éventuel projet autour du val d'Allier.

Par ailleurs, en incitant la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les abords de la rivière Allier sur 2 800 hectares, le CEN Allier a apporté une contribution importante au renforcement du réseau d'aires protégées sur le département.

Oedicnème
criard



Une nouvelle protection pour le Domaine Public Fluvial de l'Allier initiée par le CEN Allier

Le conservatoire intervient depuis 10 ans, en lien avec les services de l'État, pour assurer la préservation du patrimoine naturel du domaine public fluvial (DPF) de l'Allier. Parce que la mobilité de la rivière, permettant la création d'une grande diversité de milieux, s'exerce en premier lieu sur le DPF et parce qu'un usage extensif (notamment pâturage) a pu être conservé sur cette zone, le DPF constitue le secteur écologique le plus riche et le mieux préservé du val d'Allier.

Afin d'anticiper d'éventuelles modifications, affirmer son intérêt écologique, asseoir et harmoniser la réglementation permettant la pérennité des usages extensifs, le CEN Allier a proposé dès 2007 au Préfet de l'Allier la mise en place d'un APPB sur les 2 800 hectares couverts par le DPF en amont et aval de la Réserve naturelle. Cette mesure a été instituée le 26 mai 2011. Au-delà de quelques interdictions (comme la mise en culture), elle prévoit une autorisation préfectorale pour certains usages comme le déboisement, le nivellement, après avis du CEN Allier, en tant qu'animateur Natura 2000. Le Conservatoire souhaite que ce nouveau dispositif soit l'occasion de poursuivre le dialogue avec les usagers du DPF, notamment les éleveurs, pour assurer le maintien des pratiques extensives favorables au patrimoine naturel.

Parallèlement, le Conservatoire a impulsé, en lien avec la LPO, une remise à jour des APPB relatifs aux oiseaux nichant au sol sur les îles et grèves de l'Allier, telles que la sterne pierregarin, la sterne naine, l'oedicnème criard. Un nouvel APPB a donc été signé en mai 2011, permettant la protection des principaux sites de nidifications des sternes. Ces oiseaux étant très sensibles au dérangement, l'accès aux 6 îles concernées est interdit pendant la période de reproduction. Des panneaux de sensibilisation et d'information sont en cours d'élaboration par le CEN Allier, en lien avec la DDT, la LPO et l'ADATER.

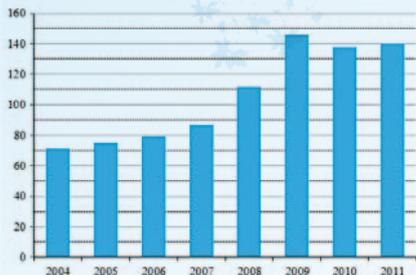
Le Conservatoire est aujourd'hui un acteur reconnu de la préservation de la biodiversité en Allier. Pour mettre en œuvre ses actions, il bénéficie de nombreux financements publics et dispose d'une équipe de professionnel qui œuvre chaque jour, aux côtés du conseil d'administration de l'association.

Des adhérents, des bénévoles

Le Conservatoire est avant tout une association soutenue par ses adhérents, pour certains investis au sein du Conseil d'administration, contributeurs sur des actions d'inventaires, de gestion ou bien d'animation. L'ensemble des adhérents apporte à l'association une assise et une légitimité. Ainsi, près de 150 adhérents soutiennent l'action du Conservatoire. On compte parmi ces adhérents, un grand nombre d'agriculteurs ou de personnes liées au monde rural.

-Les adhérents souhaitant s'engager dans le suivi d'un site en particulier, peuvent devenir "conservateur bénévole". Être conservateur permet d'être associé à la vie d'un site naturel, de prolonger le travail des salariés sur ces sites en constituant un relais. Cette implication peut être plus ou moins légère selon vos envies, votre disponibilité. Si vous souhaitez devenir conservateur d'un site proche de chez vous, n'hésitez pas à contacter le Conservatoire.

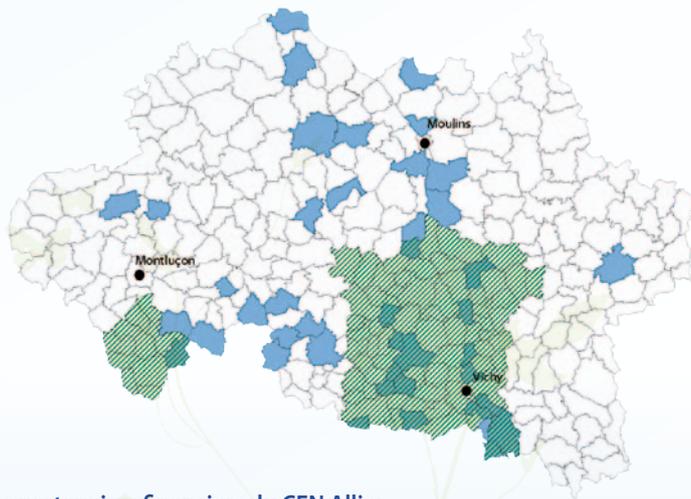
Évolution du nombre d'adhérents



Des collectivités partenaires

L'action du Conservatoire est soutenue par de très nombreuses collectivités, dont le Conseil général et le Conseil régional, mais également 43 communes et 3 communautés de communes.

Ce soutien financier, annuellement renouvelé, des communes et communautés de communes constitue une reconnaissance importante pour le Conservatoire et illustre son ancrage sur le territoire bourbonnais.



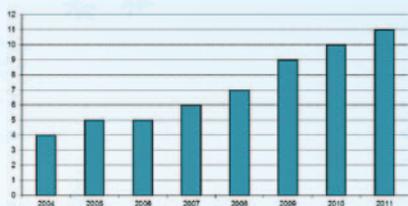
Les partenaires financiers du CEN Allier

Le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Union européenne ;

Les 50 collectivités : Le Conseil général de l'Allier, le Conseil régional Auvergne, la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, les Communautés de communes Bassin de Gannat, du Pays Saint-Pourçinois, de Varennes-Forterre et du Pays de Marcillat-en-Combrailles ; les communes d'Abrest, Audes, Aurouer, Avermes, Barberier, Beaune-d'Allier, Bellenaves, Bessay-sur-Allier, Biozat, Blomard, Bourbon-l'Archambault, Bressolles, Brout-Vernet, Busset, Chareil-Cintrat, Château-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, Chirat-l'Église, Crechy, Creuzier-le-Vieux, Durdard Larequille, Ébreuil, Échassières, Escurolles, Givarlais, Hérisson, La Celle, Le Donjon, Le Mayet-d'École, Le Vernet, Louroux-de-Bouble, Mariol, Monétay-sur-Allier, Montoldre, Montvicq, Noyant-d'Allier, Pouzy-Mesangy, Rocles, Ronnet, St-Germain-des-Fossés, Saint-Menoux, Saint-Priest-d'Andelot, Saint-Yorre, Saulzet, Toulon-sur-Allier.



Évolution du nombre de salariés



Des salariés investis

Au fil des 20 années d'existence du Conservatoire, le développement des actions et la technicité que certaines d'entre elles requièrent a nécessité l'embauche de salariés, à partir de 1994.

L'équipe embryonnaire des débuts, s'est renforcée régulièrement au fil des années, au gré de la reconnaissance du Conservatoire comme acteur important de la protection de la nature et au gré du développement des moyens financiers publics consacrés à cet enjeu. Aujourd'hui l'équipe est composée de 12 salariés œuvrant avec passion et professionnalisme pour la préservation de la biodiversité.



Des lieux d'échanges (animations, visites, diaporamas...)

Le Conservatoire souhaite sensibiliser le plus grand nombre à la préservation du patrimoine naturel et à l'intégration de cet enjeu dans les usages et projets d'aménagement.

Il propose pour cela des rencontres, des animations, auxquelles chaque adhérent ou partenaire du CEN Allier a la possibilité de participer. Un calendrier d'animation est édité chaque année et est notamment disponible sur le site internet du Conservatoire : conservatoire-sites-allier.fr.



Une nouvelle exposition à disposition des collectivités et partenaires

A l'occasion de ses 20 ans, le Conservatoire a élaboré une exposition sur les milieux naturels de l'Allier, fruit du travail de bénévoles et de salariés de l'association.

Cette exposition sert également de support pour faire connaître le Conservatoire et ses actions lors de manifestation où un stand de présentation peut être installé. Ces actions s'appuient sur les bénévoles de l'association. Si vous souhaitez nous aider à faire vivre ces stands participer à ces moments conviviaux, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Conservatoire (Guillaume Laurent).



Cette exposition est mise à la disposition de toutes les collectivités, partenaires et adhérents du CEN Allier. **N'hésitez pas à contacter le Conservatoire pour la réserver.**

Une association au sein d'un réseau de Conservatoires d'espaces naturels

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels regroupe aujourd'hui 29 Conservatoires en France au travers de la fédération des CEN. L'ensemble de ces associations, nées d'initiatives locales constituent aujourd'hui un réseau cohérent qui se retrouve dans sa démarche de préservation de la biodiversité basée sur la concertation.

Aujourd'hui le réseau des CEN gère 131 672 hectares répartis sur plus de 2 500 sites. Il est un des principaux animateurs Natura 2000 avec 165 sites et 191 112 hectares.



Vers un agrément des Conservatoires

Les Conservatoires occupent une place particulière dans le paysage des acteurs de la protection de la nature. Relais de nombreuses politiques publiques en faveur de la biodiversité, ils viennent d'être officiellement reconnus par les lois Grenelle qui leur ouvrent la possibilité de prétendre à un agrément "conservatoire d'espaces naturels" auprès du Conseil régional et de la Préfecture de région.

Les CEN Allier et CEN Auvergne élabore actuellement un plan d'action quinquennal (PAQ) qui leur permettra de solliciter cet agrément fin 2012. Celui-ci constituera une véritable reconnaissance et un nouveau tremplin pour la suite de l'action des conservatoires.

Retrouvez
le programme
d'animation du CEN Allier
et du CEN Auvergne sur
www.conservatoire-sites-allier.fr

Ils font le CEN Allier en 2012

Le Conseil d'administration

Président : **Bernard Devoucoux**

Trésorière : **Nathalie Datin** - Trésorière adjointe : **Christiane Louveton**

Secrétaire : **Guy Berger** - Autre membre du Bureau **Sylvain Vrignaud**

Autres membres du Conseil d'administration : **Stéphane Buchet, Françoise Lemaire, Nicole Gagnepain, Solange Mabilon, Colette Martin, J.-Luc Marandon, Monique Morin, Jean Koenig (Représentant CEN Auvergne)**

Président d'honneur : **Gustave Burlaud**

L'équipe salariée

Directrice : **Estelle Cournez**

Chargés de missions : **Daniel Mayerau, Stéphane Mortreux, Bruno Schirmer, Florian Veron**

Chargés d'études : **Émeline Cadé, Guillaume Laurent, Magalie Rambourdin, Audrey Ratié,**

Technicien de gestion : **Alain Siblot**

Secrétaire-aide-comptable : **Christine Dodillon**



Maison des Associations
Rue des Écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tél. 04 70 42 89 34
Fax 04 70 42 27 58
Courriel conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

Affilié au



Moulin de la Croûte
rue Léon-Versepu
63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27
Fax 04 73 64 04 73
courriel cren-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Membres du réseau



6 rue Jeanne-d'Arc
45000 Orléans
Tél. 02 38 24 55 00
Fax 02 38 24 55 01
enf@enf-conservatoires.org
www.enf-conservatoires.org

